

2. STRATEGIE

2.6 Politique de crédit

Annexe 2.6a et 2.6b

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Nous poursuivons nos travaux sur les politiques par une mise à jour de la politique de crédit. Elle concerne l'ensemble de nos activités de crédit, que ce soit le prêt sur gage, le microcrédit, les prêts association, les prêts 60 et Marianne.

Le COS avait validé la politique de Crédit de l'établissement le 25 février 2022. Cette politique de crédit était déjà commune au prêt sur gage et aux activités dites ESS.

Elle nécessitait une remise à jour pour plusieurs raisons structurelles :

- La création du pôle client et les changements de responsabilité des uns et des autres et notamment le renforcement du rôle de responsable d'agence
- L'introduction d'un back-office au sein du pôle clients
- Les deux nouveaux logiciels gage et bancaire qui ont fait évoluer nos procédures et les capacités à faire
- La création de l'activité des prêts 60 inexistante au moment de la rédaction

Les points saillants de modification sont techniques et prennent en compte ces évolutions internes. La philosophie d'octroi reste identique et engagée vers notre cible : financer la transition environnementale et sociale pour toutes et tous. Elle est présentée en annexe 2.6a.

Notre politique de crédits tient compte des obligations réglementaires en vigueur et des procédures internes. Ces normes doivent participer au développement de l'activité et assurer la qualité du portefeuille d'engagements du Crédit Municipal de Nantes. Elles permettent également d'assurer une harmonisation des pratiques entre nos différentes agences et donc de garantir une égalité de traitement des clients.

Le schéma délégataire a lui été revu en profondeur dans sa forme et sur le fond pour permettre une lecture claire des délégations de chacun (annexe 2.6b). Des mises à jour individuelles par arrêté seront opérées une fois cette délibération approuvée et des limitations informatiques seront ajustées si nécessaire.

Le comité des prêts et le comité d'audit et des risques ont été sollicités en amont. Ils émettent tous les deux un avis favorable.

Le Conseil, après délibéré,

- Valide la nouvelle politique de Crédit
- Valide la mise à jour du schéma délégataire
- ~~La modifie comme suit :~~

.....
TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

